Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025109CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 109

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe aux finances et au budget,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances et du budget du 15 décembre 2025,
Considérant la liste des créances éteintes, établie et proposée par le comptable public et les situations individuelles qu'elle recouvre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE les admissions en créances éteintes dont la liste est récapitulée dans le tableau ci-dessous, pour un montant 735,18 €.

ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Exercice	Référence de la pièce comptable	Objet du titre de recettes	Montant titre de recettes	Reste à recouvrer - Procédure de Rétablissement Personnel (PRP)
2024	133909-2052447	Cantine/Périscolaire	61,39	61,39
2024	90-2053822	Cantine/Périscolaire	53,68	53,68
2024	166311-2055835	Cantine/Périscolaire	68,87	68,87
2025	5712-2057150	Cantine/Périscolaire	75,66	75,66
2025	16201-2058507	Cantine/Périscolaire/ALSH	253,23	253,23
2025	21902-2059843	Cantine/Périscolaire/ALSH	132,22	132,22
2025	100-2061203	Cantine/Périscolaire/ALSH	90,13	90,13
		Totaux	**735,18 €**	**735,18 €**

Total Admissions en non valeur - Créances éteintes	735,18 €

PRECISE que cette charge sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal de la Ville.

Publié et affiché le 19 décembre 2025